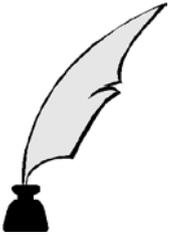




GIRO.COM

**JUILLET
AOUT
2007**



**" au moment
opportun "**



**" recettes
complémentaires "**

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1650 ex. par
Rahin Edition Communication
N° 72 - Dépôt légal 07/2007

EDITORIAL

A la fin de l'année 2006, un bulletin de propagande électorale à vocation communale est apparu dans nos boîtes aux lettres. Depuis, quelques numéros ont suivi et plusieurs concitoyens nous ont demandé pourquoi "GIRO.COM" n'avait pas jugé bon jusqu'alors de réagir à certaines affirmations présentées dans ce bulletin, affirmation au caractère disons "discutable".

La réponse est simple : GIRO.COM se veut être une revue d'information municipale au service de l'ensemble de notre collectivité. Son ambition, depuis le premier numéro, est de présenter une information honnête, ouverte, sans esprit partisan.

Chacun pourra bien entendu avoir son avis sur le fait que cette ambition ait été atteinte ou non. Mais dans cet esprit, il est clair que GIRO.COM ne peut pas servir, ne doit pas servir, et donc ne servira pas de support à

une campagne électorale pour les membres actuels de la municipalité qui souhaiteraient se présenter à nouveau aux suffrages des électeurs en mars 2008. Les candidats se manifesteront donc au moment qu'ils jugeront opportun, avec des moyens qui leurs seront propres, et sans interférence avec GIRO.COM qui remplira sa mission jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Rappelons par ailleurs que notre revue offre un espace d'expression à tous ceux qui souhaiteraient réagir à telle ou telle rubrique, ou tout simplement s'exprimer sur le sujet de leur choix, ou compléter une information, comme c'est le cas dans ce numéro où le président de notre communauté de communes a souhaité apporter des compléments d'information par rapport à ce qui a été publié dans notre numéro de mai sur le sujet sensible de la collecte des ordures ménagères.

CONSEIL MUNICIPAL (SEANCES DES 15 ET 19 JUIN)

Seulement 10 conseillers sont présents physiquement le vendredi 15 juin pour l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil Municipal, convoqué par le maire Gilles ROY. Le quorum n'étant pas atteint, décision est prise de procéder à une deuxième convocation pour le mardi 19, cette date rapprochée étant motivée par le délai administratif imparti pour la désignation des jurés de la cour d'Assises.

Le 19 juin, 10 conseillers sont présents et 2 sont représentés pour traiter d'un ordre du jour relativement peu fourni puisque 3 points seulement y figurent.

En premier lieu, il est procédé aux opérations de tirage au sort des jurés de la cour d'Assises. En qualité de chef lieu de canton la commune procède d'abord à la désignation de 5 communes du canton qui devront elles-mêmes tirer au sort un certain nombre de jurés potentiels. Ensuite le conseil procède au tirage au sort de 9 personnes au sein de la liste électorale de Giromagny.

Cette opération terminée, le conseil se penche sur une proposition de décision budgétaire modificative présentée par le maire adjoint chargé des finances, Bernard ANTOINE. Des recettes complémentaires provenant principalement des contributions directes et des dotations de compensations ayant été enregistrées pour un montant de 69104 €, il est proposé de les ventiler au sein du budget. Sur ce montant, 10 000 € viennent abonder

la ligne des frais de personnel et 59 104 € sont consacrés à des investissements complémentaires qui concernent principalement la voirie (29 400 €), la réfection de la salle des fêtes de la mairie (12 532 €) et la réfection des bâtiments scolaires (7 500 €). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le troisième point porte sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposé par l'association AEPNS (Agir Ensemble Pour Notre Santé) qui est en fait la seule à proposer ce type de service. En qualité d'employeur, la loi fait obligation à la mairie de mettre en place une surveillance médicale du personnel. Le tarif proposé pour 2007 est de 49 € par employé (*pour la totalité des employés*), sachant que seulement 75 % du personnel bénéficiera d'une visite en 2007 pour ce tarif (*en raison du manque de personnel médical*). Des priorités devront donc être établies. A l'unanimité, le maire est autorisé à signer une nouvelle convention de médecine préventive professionnelle avec l'AAEPNS selon les termes indiqués.

Au rang des questions diverses, le maire informe le conseil du départ prochain à la retraite (13 juillet) du responsable des services techniques, Francis LEVEQUE. Son remplaçant arrivera le 9 juillet en provenance de la région de Lorient. Il s'agit de Patrick LALLEMENT (*qui sera présenté dans une prochaine édition de GIRO.COM*).

CONSEIL DE LA CCHS DU 12 JUIN



" ce projet
n'est plus acceptable
en l'état "



" parce que
c'est la vie "



" baptêmes de l'air "

Sur convocation du président Daniel ROTH, le conseil de la CCHS s'est réuni le mardi 12 juin en mairie de Lepuix-Gy pour délibérer sur 4 points inscrits à l'ordre du jour. En dépit de ce menu au caractère un peu "diététique", 19 conseillers sont présents et 2 sont représentés, ce qui témoigne de la vitalité de l'assemblée.

En premier lieu il s'agit de décider de l'attribution du marché pour les tranches de travaux 19 à 21 du réseau d'assainissement (*qui concernent principalement les 2 communes d'Auxelles et quelques compléments sur les communes de Vescemont et Rougegoutte*). Trois offres ont été reçues et c'est l'entreprise SMBTP de Lure qui a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de travaux de 1 793 772 € TTC. A l'unanimité le conseil autorise le président à signer le marché.

En second lieu le conseil se penche sur un sujet dont l'origine remonte à 2004 et qui concerne un projet d'acquisition d'une propriété à Auxelles Haut en vue d'y établir une "maison des vergers" sur proposition du maire de la commune. Pour différentes raisons, le dossier de mise en vente de ce bien et de préemption par le biais de la SAFER (*étant donné le caractère agricole du bâtiment*) s'est enlisé. En 2004 le bâtiment était estimé à 34 500 € par le service des Domaines et aujourd'hui cette estimation

est revue à la hausse pour un montant de 41 200 €. Considérant d'une part l'impact de cette hausse sur le budget de la communauté et d'autre part la faible probabilité de concrétisation du projet initial, le conseil renonce à l'acquisition de cette propriété, 19 voix s'étant prononcées contre l'acquisition et 4 voix pour.

Le lieu du prochain conseil de communauté est fixé en mairie de Vescemont ; la date de principe est fixée au 18 septembre.

Au titre des questions diverses, une discussion s'engage sur le projet d'aménagement hivernal du ballon d'Alsace porté par le SMIBA. Une convention a été signée en 2006 par la CCHS aux termes de laquelle notre communauté s'engageait à contribuer pour un montant de 35 000 € par an pendant 5 ans aux dépenses d'investissement prévues pour un montant de 6 millions d'euros. L'évolution du projet porte actuellement son montant à 12 M€ et par conséquent conduit à doubler le montant de notre contribution établie selon un pourcentage (*déterminé en fonction du nombre d'habitants*). De l'avis général ce projet n'est plus acceptable en l'état, d'autant plus qu'il engagera notre communauté sur des frais de fonctionnement qui ne sont pas établis et que nous devrions honorer au prorata de notre population conformément aux statuts du syndicat. Ce point de vue sera présenté au président du SMIBA.

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 20 JUIN

Neuf conseillers seulement sont présents (*suivant en cela semble t'il le piètre exemple des adultes en ce mois de juin*), pour une séance consacrée à la connaissance et à la protection de la rivière.

Claude MILLOTE, le président de l'AAP-PMA (*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*) et **André TUAILLON**, le vice président, se sont déplacés afin de faire part de leur expérience dans le domaine (*l'association est forte de 230 membres*). Le rôle de l'eau dans la vie

quotidienne, dans la vie tout court, et dans sa dimension stratégique à moyen terme est ainsi largement évoqué. « Le pire ennemi de l'eau c'est la pollution et plus particulièrement la pollution d'origine humaine » et bien que notre rivière soit classée de "1^{ère} catégorie", on y retrouve quantité de déchets et les truites sauvages s'y font de plus en plus rares expliquent les conférenciers. Un exposé didactique qui permet aux conseillers d'exprimer en fin de séance toute l'importance qu'ils attachent à l'eau « parce que c'est la vie ! ».

GIROMALIN

Montgolfières : la Ville de Belfort, le Conseil Général et l'association des maires organisent en partenariat, les 1^{er} et 2 septembre, une grande manifestation de montgolfières intitulée "les 102 ballons du Territoire de Belfort". La commune de Giromagny a décidé de se joindre à l'opération en accueillant le 1^{er} septembre le départ d'une montgolfière sur la pelouse du stade Edouard Travers. Le départ est prévu entre 6H30 et 7H30. Dans le cadre de cette manifestation, il est offert aux habitants de Giromagny la possibilité de gagner un baptême de l'air en montgolfière en participant à une tombola gratuite ; un petit effort à faire pour cela : remplir un bulletin

de participation à l'accueil de la mairie entre le 1^{er} juillet et le 10 août (*un seul bulletin par foyer*).

Comme suite à la motion votée par le conseil municipal concernant le projet de fermeture d'une classe à l'école L'homme, l'inspecteur d'académie nous a fait savoir qu'une classe d'intégration scolaire (CLIS) sera implantée dans l'une des écoles de notre commune et que des comptages précis seront effectués à la rentrée dans nos écoles ainsi qu'à Lepuix-Gy. Il est donc important que tous les élèves inscrits soient effectivement présents à la rentrée !

LA TABLE DE MA GRAND MERE

Enfin une enseigne qui fleure bon le terroir ! Fille de Raymonde et Marcel VIANT, restaurateurs bien connus qui ont notamment tenu l'auberge du Ballon d'Alsace, Nataly LOCATELLI vient "restaurer" la tradition de la bonne table qui fut un temps celle de notre cité. En ouvrant le 4 juin, dans les locaux de l'ancienne gare, "la table de ma grand-mère", Nataly redonne un peu de tonus à toute notre cité.



Contrairement à ce que l'on pourrait penser, Nataly ne tient pas sa vocation culinaire de ses parents mais plutôt de sa grand-mère, ce qu'elle a tenu à rappeler dans son enseigne. Ce savoir faire ancestral se retrouve dans la carte qui propose un menu du jour à midi et des thèmes en soirée avec notamment une formule spéciale "grand-mère", à la bougie, le samedi soir.

La restauration de l'ancienne gare n'a pas été une mince affaire et une grande partie des travaux a été effectuée par Nataly elle-même avec l'aide de son époux François LOCATELLI. Prochainement, deux gîtes aménagés à l'étage seront proposés aux touristes de passage. Nataly tient aussi à garder un peu de temps pour ses enfants Coraline, 14 ans, et Enzo, 9 ans, et pour se plonger dans les nombreux livres de cuisine qu'elle affectionne. L'auberge n'est donc ouverte que le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour le déjeuner de midi et le jeudi, vendredi et samedi pour le dîner ainsi que le premier dimanche du mois.

LA VIE COMMUNALE

"Vieux volants" : le 18^{ème} "rallye des princes" organisé par le club des Vieux Volants Franc-Comtois a fait halte à nouveau dans notre ville le 26 mai au matin, avant d'attaquer les pentes du Ballon d'Alsace. Ils ont été accueillis sur la place des Commandos d'Afrique par le maire et des élus du conseil municipal, avec café et brioches, en reconnaissance du spectacle offert par les 31 véhicules. Les attractions du jour, toutes fabriquées entre 1908 et 1914, sont ensuite reparties en direction de Gérardmer qu'elles espéraient atteindre en fin d'après midi.



Départementale des Associations Familiales), les élus ont remis une plante fleurie à chaque pensionnaire.

Travaux : plusieurs chantiers ont un peu perturbé la vie des quartiers ces derniers mois. Au niveau de l'entrée sud de la ville, un muret en béton a été posé afin de retenir le talus qui envahissait le trottoir nouvellement créé. Au centre ville, suite à la démolition du café de la mairie, un aménagement provisoire du sol a été effectué à base de gravillons et de bacs à fleurs, afin de permettre une stabilisation du terrain avant d'autres aménagements. Au voisinage de la place du Marché aux Cochons, le tracé de la rue Traversière a été modifié et dévié sur la rue du Tilleul afin d'améliorer la sécurité de la circulation ; la petite aire de stationnement a aussi été aménagée pour une meilleure utilisation de la place. La rue des Carrières a été reprofilée afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et le faubourg de France a bénéficié d'une rénovation de l'éclairage public avec un passage à des ampoules au sodium qui présentent l'avantage de fournir plus de lumière pour une plus faible consommation d'électricité.

Chorales : les classes de CM1 de l'école L'homme et de CP-CE2-CM1 de l'école Benoît ont participé, le mardi 29 mai, aux 9^{ème} rencontres chorales organisées par l'inspection académique de l'éducation nationale. Les enfants ont ainsi partagé une journée de chant sur la scène du T2S avec leurs camarades des écoles de Lepuix-Gy et de Rougegoutte.

Fête des mères : des représentants du conseil municipal se sont rendus le samedi 2 juin à la maison de retraite saint Joseph afin de marquer cet événement par un geste symbolique. En partenariat avec l'UDAF (Union

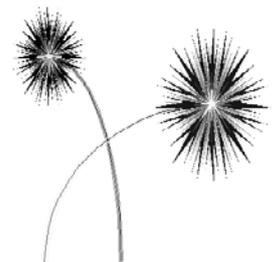
Fête nationale : selon la tradition maintenant établie, un grand feu d'artifices sera tiré sur la place du général de Gaulle le vendredi 13 juillet. Les festivités commenceront vers 20H45 avec la participation de l'harmonie municipale, des sonneurs de trompes "les échos du Rosemont", du clown Pipo avec ses ballons et de la société bouliste qui mettra en place un buvette et une petite restauration, tout ceci avant la tombée de la nuit et le lancement de la magie des artifices.



" à la bougie "



" aménagement provisoire "



" la magie des artifices "



" le seul produit des redevances "



" mardis du terroir "

Un texte de Daniel ROTH, président de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse.

J'ai lu avec attention et intérêt l'éditorial du GIRO.COM de mai 2007 relatant les motifs de la hausse de 3,8% de la redevance "ordures ménagères" et les difficultés rencontrées par la Haute Savoureuse pour recenser les redevables et les parts à facturer. Je souhaiterais apporter quelques précisions et compléments d'information.

C'est bien la législation en vigueur, et non une décision de la communauté de communes, qui impose de financer les dépenses du service "collecte et traitement des déchets" avec le seul produit des redevances. La Haute Savoureuse a donc l'obligation de calculer chaque année un tarif qui permette au seul produit des redevances collectées de couvrir à l'équilibre la facture qu'elle doit acquitter au SICTOM, syndicat ayant en charge la collecte et l'élimination des déchets.

Les charges financières de recensement, de facturation, de recouvrement et des impayés n'étant pas pour l'instant répercutées sur la valeur de la part, celle-ci n'est liée qu'aux évolutions de trois facteurs : les quantités de déchets collectés, le tarif à la tonne décidé par le SICTOM et les parts recensées.

Le relèvement du tarif du SICTOM en 2007 (+ 3.80%), l'augmentation des quantités de

déchets collectés en 2006 sur Giromagny (+ 1.9%), la contraction du nombre de parts facturées (- 3,3%), auraient justifié une augmentation de la valeur de la part d'environ 9%.

Pour éviter une telle hausse, le Bureau et le Conseil de la communauté ont suivi ma proposition de ne répercuter sur la valeur de la part que la hausse du tarif du SICTOM, soit + 3.80%, en espérant pouvoir répartir la facture à payer sur un nombre de parts supérieur, en cohérence avec la population de Giromagny (et en comptant sur une réduction ultérieure des tonnages de déchets collectés).

A cet égard il est à rappeler que l'année dernière, l'important travail mené en 2005 qui avait permis de retrouver un nombre très significatif de redevables, a permis de limiter la hausse de la part à 1,4% pour Giromagny (contre + 11.7% pour les 7 autres communes !), alors que la hausse de la facture du SICTOM fut de 8,2%.

Chacun comprendra que la maîtrise de l'évolution de sa facture repose certes sur un recensement exhaustif et juste de tous les usagers des services de collecte et d'élimination des déchets, qu'ils soient habitants, résidents secondaires ou établissements particuliers (bureaux, commerces, artisans, industriels, gîtes...), mais aussi plus que jamais sur l'intensification du tri sélectif.

AGENDA DE JUILLET - AOUT

Tous les dimanches de l'été, du 1^{er} juillet au 16 septembre, visite du Fort de 14H00 à 18H00. Visite libre, 3 €/personne, gratuite pour les moins de 12 ans.

Dimanche 1er : # Visite accompagnée du sentier minier ; départ à 14H00 devant l'office du tourisme (réservation au 03 84 29 09 00).

Mercredi 4 : # Après-midi découverte du tennis au stade Travers pour les enfants à partir de 5 ans (renseignements au 03 84 29 53 57).

Samedi 7 : # Ouverture du "chantier jeunes international" (activité jusqu'au 27 juillet) ;

Visite de nuit à la lampe à pétrole au fort Dorsner à 21H30.

Vendredi 13 : # Feu d'artifices sur la place De Gaulle avec en accompagnement le clown PIPO, l'harmonie municipale et les sonneurs de trompe du Rosemont ; buvette et petite restauration organisées par la société bouliste.

Jedi 19 : # Permanence de la FNATH en petite salle de la mairie de 14H00 à 16H00.

Vendredi 27 : # Exposition de peinture par Henriette Schwartzmann à l'office du tourisme (jusqu'au 10 août).

Jedi 2 août : # Passage de la déchetterie mobile sur la place des Commandos d'Afrique

de 12H00 à 19H00.

Samedi 4 août : # Visite de nuit au fort Dorsner à 21H30.

Lundi 6 : # Début de la semaine de la boule organisée par la société bouliste (jusqu'au 12).

Vendredi 10 : # Exposition de peinture par Michel Mercier à l'office du tourisme (jusqu'au 24).

Samedi 11 : # Exposition au fort Dorsner : "les fortifications françaises et suisses dans la trouée de Belfort" de 14H00 à 18H00 (jusqu'au mercredi 15).

Mardi 14 : # Visite de Giromagny et de la fabrique de bière artisanale dans le cadre des "mardis du terroir" organisés par l'office du tourisme ; départ à 9H45 devant l'office du tourisme (03 84 29 09 00).

Samedi 18 : # Visite accompagnée du sentier minier ; départ à 14H00 devant l'office du tourisme (réservation au 03 84 29 09 00).

Dimanche 19 : # Fête artisanale du Ballon d'Alsace organisée par l'association Transhumance et Traditions.

Samedi 1er septembre : # "Les 102 ballons du Territoire de Belfort" ; une fête de la montgolfière à laquelle participe Giromagny avec l'accueil d'un ballon sur le stade Edouard Travers à partir de 6H30 (voir la rubrique "Giromalin").

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 32 25 **GDF:** 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 27 72 16.

giro.com@giromagny.fr